

MAIRIE
de
DONNENHEIM
67170



FAX : 03.88.51.23.25

☎ : 09 62 51 07 08

ARRÊTE N° 19/2023

Portant réglementation de la circulation sur la rue Principale et sur la rue du Village

Le Maire de la Commune de Donnenheim,

- ⇒ **VU** les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2,
- ⇒ **VU** le Code de la Route,
- ⇒ **VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions des départements et des communes notamment l'article 25.
- ⇒ **VU** la demande de travaux de l'entreprise AXEO TP demeurant 1, rue de l'industrie ZI de HOERDT 67720 HOERDT,

CONSIDERANT la nature des travaux consistant à réaliser des travaux de finition sur plusieurs regards du réseau eaux pluviales.

CONSIDERANT la nécessité d'empiéter sur la RD 758 pour réaliser ces travaux.

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre certaines dispositions de circulation.

A R R E T E

Article 1er : La circulation au droit du chantier nécessitera la mise en place d'une circulation dite "alternée" régulée soit par sens prioritaire soit par feux.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement dans les rues concernées est interdit au-dessus des regards permettant d'accéder aux réseaux.

Article 3 : La signalisation routière "circulation alternée" ainsi que la pose de feux tricolores sera mise en place par l'entreprise AXEO. Cette entreprise assurera également la maintenance des équipements de signalisation.

Article 4 : Le présent arrêté est applicable à partir du 18 décembre 2023 pour une durée de 5 jours. Il sera notifié, affiché et publié sur le site interne de la commune de DONNENHEIM.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté est affiché en mairie et diffusé à :

- Brigade Territoriale de Gendarmerie de Brumath.
- S.I.S. 67
- Communauté Européenne d'Alsace
- Entreprises AXEO TP

Fait à Donnenheim, le 17 décembre 2023

Le Maire,


Stéphane SCHISSELE

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Donnenheim, Bas-Rhin. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DONNENHEIM' at the top and 'BAS-RHIN' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written across the stamp, overlapping the text.